

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE  
COMMUNE DE LA FERRIERE**

**LUNDI 10 DECEMBRE 2018, 20H  
HALLE POLYVALENTE**

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2018
2. Budget 2019, quotité, taxe immobilière et taxes diverses
3. Acceptation d'un crédit d'investissement de CHF 45'000.- pour l'aménagement de 7 places de stationnement devant la halle polyvalente et le goudronnage au nord du bâtiment
4. Acceptation du règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées
5. Informations du conseil municipal
6. Divers et imprévus

Le règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées mentionné au point 4 est déposé publiquement durant 30 jours avant l'assemblée communale au secrétariat communal, où le document peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

**LE CONSEIL COMMUNAL**